



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 2 MARS 2021



PROCES VERBAL N°3



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 2 MARS 2021**

**A THOUARS (Sainte-Radegonde, commune déléguée)**

**Salle Socio-culturelle**

**Date de la convocation : 24 FEVRIER 2021**

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **59**

Présents : **49**

Excusés avec procuration : **5**

Absents : **5**

Votants : **54**

**DE AG01 A RF19**

**Secrétaire de la séance : M. Yves BOUSSION**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : Mmes BABIN, GELEE, MM. DORET, MORICEAU, BEVILLE, RAMBAULT, BRUNET, CHARRE, DESSEVRES, Mmes MAHIET-LUCAS, LANDRY, GARREAU et ARDRIT - Délégués : MM. DECHEREUX, ROCHARD, SAUVETRE, LALLEMAND, Mmes BOISSON, MENUAULT, DESVIGNES, MM. VAUZELLE, BERTHELOT.B, AIGRON, MONTIBERT, BOUSSION, Mmes GUINUT, SOYER, BERTHELOT.S, AMINOT, GUIDAL, RIGAUDEAU, BRIT, BERTHONNEAU, GENTY, JUBLIN, FLEURET, ROUX, MM. LAHEUX, THEBAULT, MINGRET, PINEAU, GUILLOT, DUGAS, Mmes DIDIER, SUAREZ et GERFAULT - Suppléants : Mme MARY et M. CHANSON.

**Excusés avec procuration :** MM. DECESVRE, CHAUVEAU, FORT, LIGNE et Mme BARON qui avaient respectivement donné procuration à Mmes GUIDAL, MAHIET-LUCAS, MM. CHARRE, MINGRET et Mme DIDIER.

**Absents :** M. FILLION, Mme MARIE-BONNIN, MM. BIGOT, SINTIVE et MATHE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 2 MARS 2021**

**A THOUARS (Sainte-Radegonde, commune déléguée)**

**Salle Socio-culturelle**

**Date de la convocation : 24 FEVRIER 2021**

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **59**

Présents : **47**

Excusés avec procuration : **5**

Absents : **7**

Votants : **52**

**DE RF20 à E01**

**Secrétaire de la séance : M. Yves BOUSSION**

**Présents :** Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : Mmes BABIN, GELEE, MM. DORET, MORICEAU, BEVILLE, RAMBAULT, BRUNET, CHARRE, DESSEVRES, Mmes MAHIET-LUCAS, LANDRY, GARREAU et ARDRIT - Délégués : MM. DECHEREUX, ROCHARD, SAUVETRE, LALLEMAND, Mmes BOISSON, MENUAULT, DESVIGNES, MM. VAUZELLE, BERTHELOT.B, AIGRON, MONTIBERT, BOUSSION, Mmes GUINUT, SOYER, BERTHELOT.S, AMINOT, GUIDAL, RIGAUDEAU, BRIT, BERTHONNEAU, GENTY, JUBLIN, FLEURET, ROUX, MM. LAHEUX, THEBAULT, MINGRET, GUILLOT, DUGAS, Mmes DIDIER, et GERFAULT – Suppléants : Mme MARY et M. CHANSON.

**Excusés avec procuration** : MM. DECESVRE, CHAUVEAU, FORT, LIGNE et Mme BARON qui avaient respectivement donné procuration à Mmes GUIDAL, MAHIET-LUCAS, MM. CHARRE, MINGRET et Mme DIDIER.

**Absents** : M. FILLION, Mme MARIE-BONNIN, MM. BIGOT, SINTIVE, MATHE, PINEAU et Mme SUAREZ.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance. Il remercie les élus de Thouars.

Il donne lecture des procurations et annonce les dates des prochaines réunions.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**MARDI 2 MARS 2021 A 18 H 00**

à THOUARS (Sainte-Radegonde, commune déléguée)  
Salle Socio-culturelle

**ORDRE DU JOUR**

**I – PÔLE DIRECTION GENERALE**

**1) - Administration Générale (AG) :**

2021.03.02-AG01 – Installation d'un délégué communautaire titulaire pour la commune de Thouars.

2021-03-02-AG02 - Mobilité - Prise de la compétence dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

2021-03-02-AG03 - Transfert de la compétence "Infrastructures de charge" au syndicat mixte "SIEDS".

**2) - Ressources Humaines (RH) :**

2021-03-02-RH01 - Service Energie Climat - Contrat à durée déterminée responsable Energie Climat.

2021-03-02-RH02 - Service Communication externe - Contrat à durée déterminée Responsable de service.

2021-03-02-RH03 - Pôle Développement Territorial - Direction Stratégie Territoriale - Contrat à durée déterminée Responsable Tourisme.

**3) - Ressources Financières (RF) :**

2021-03-02-RF01 - Budget Principal - Approbation du compte de gestion de Monsieur le Receveur - Exercice 2020.

2021-03-02-RF02 - Budget Principal - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF03 - Budget Principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF04 - Budget Principal - Budget Primitif - Exercice 2021.

2021-03-02-RF05 - Budget Principal - Fixation des taux de fiscalité mixte pour l'année 2021.

2021-03-02-RF06 - Budget Annexe chauffage collectif - Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur - Exercice 2020.

2021-03-02-RF07 - Budget Annexe chauffage collectif - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF08 - Budget Annexe chauffage collectif - Budget primitif - Exercice 2021.

2021-03-02-RF09 - Budget Annexe des Transports - Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur - Exercice 2020.

2021-03-02-RF10 - Budget Annexe des Transports - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF11 - Budget Annexe des Transports - Budget Primitif exercice 2021.

2021-03-02-RF12 - Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur - Exercice 2020.

2021-03-02-RF13 - Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF14 - Budget Annexe Zones Economiques - Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur - Exercice 2020.

2021-03-02-RF15 - Budget Annexe Zones Economiques - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF16 - Budget Annexe Zones Economiques - Budget Primitif - Exercice 2021.

2021-03-02-RF17 - Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Chatelier - Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur - Exercice 2020.

2021-03-02-RF18 - Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Chatelier - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF19 - Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Chatelier - Budget Primitif - Exercice 2021.

2021-03-02-RF20 - Motivation subvention apportée au budget Centre d'Hébergement du Chatelier - Année 2021.

2021-03-02-RF21 - Budget Annexe SPIC des Adillons - Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur - Exercice 2020.

2021-03-02-RF22 - Budget Annexe SPIC des Adillons - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF23 - Budget Annexe SPIC des Adillons - Budget Primitif - Exercice 2021.

2021-03-02-RF24 - Motivation subvention apportée au budget Adillons Vacances - Année 2021.

2021-03-02-RF25 - Budget Annexe Office de Tourisme - Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur - Exercice 2020.

2021-03-02-RF26 - Budget Annexe Office de Tourisme - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF27 - Budget Annexe Office de Tourisme - Budget Primitif - Exercice 2021.

2021-03-02-RF28 - Modification des statuts de la Régie Energies Renouvelables.

2021-03-02-RF29 - Budget Annexe Energies Renouvelables - Budget Primitif - Exercice 2021.

2021-03-02-RF30 - Amortissement des biens du SPIC Energies Renouvelables.

2021-03-02-RF31 - Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Receveur - Exercice 2020.

2021-03-02-RF32 - Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2020.

2021-03-02-RF33 - Budget Annexe Immobilier d'Entreprises - Budget Primitif - Exercice 2021.

#### **5) - Développement Economique et agricole (DE) :**

2021-03-02-DE01 - Construction d'une Maison de l'Entrepreneuriat - Avenants aux marchés de travaux.

### **IV - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES**

#### **2) - Assainissement collectif et non collectif (A) :**

2021-03-02-A01 - Indemnisation EARL La Bouchetière suite à la non mise à disposition des eaux traitées de Saint-Varent.

### **V - PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

#### **1) - Aménagement du Territoire et planification (AT) :**

2021-03-02-AT01 - Habitat - Avenant n° 2 à la convention de revitalisation du centre-ville de Thouars et de développement du territoire valant OPAH.

#### **2) - Energie (E) :**

2021-03-02-E01 - Renouvellement des adhésions AMORCE, CLER - Réseau pour la transition énergétique, AREC, CIRENA, SOLTENA et CRER.

## **I.1.2021-03-02-AG01 - ADMINISTRATION GENERALE - INSTALLATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE TITULAIRE POUR LA COMMUNE DE THOUARS.**

**Rapporteur : Bernard PAINEAU, Président**

Suite à la démission de M. Philippe GUENECHAULT de ses fonctions de conseiller communautaire en date du 3 février 2021, il convient d'installer un nouveau délégué communautaire titulaire pour la commune de Thouars. Il est proposé au Conseil Communautaire d'installer :

- **Monsieur Pierre-François MINGRET** en remplacement de Monsieur Philippe GUENECHAULT, pour siéger au sein du conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais, en tant que **délégué titulaire**.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

## **I.1.2021-03-02-AG02 - ADMINISTRATION GENERALE - MOBILITE - PRISE DE LA COMPETENCE MOBILITE DANS LE CADRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (LOM).**

**Rapporteur : Bernard PAINEAU, Président**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 22 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du COPIL Transition Ecologique du 9 février 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission 4 du 10 février 2021 ;

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée le 24 décembre 2019, change le cadre juridique des déplacements. Elle permet d'englober tous les aspects en ne parlant plus de « transport » mais de « mobilité ». Cela implique la prise en compte des nouvelles mobilités (comme l'autopartage, le covoiturage, le transport solidaire..), des modes actifs (vélo et marche), des transports en commun (ferroviaire, transport interurbain, transport urbain, transport à la demande, ...) et même l'accompagnement des personnes avec des services de conseil à la mobilité.

Avec ce changement, les compétences en termes de mobilité sont à redéfinir. Les Régions deviennent AOM (Autorité Organisatrice des Mobilités) Régionales et une AOM locale doit être définie. Pour cela, la loi impose aux Communautés de Communes de se positionner pour devenir ou non AOM locale. Si elle le souhaite, la Communauté de Communes devient compétente pour tous les domaines de la mobilité, sauf pour les services déjà exercés par la Région (transport scolaire, transport ferroviaire et transport interurbain), mais la mise en place d'actions est à la carte. Si elle ne souhaite pas devenir compétente, c'est la Région qui devient alors AOM locale pour le territoire.

La Communauté de Communes du Thouarsais a engagé, depuis plusieurs années, de nombreuses actions pour développer une mobilité plus durable pour tous ses habitants. Un schéma directeur des mobilités durables et un plan vélo ont été adoptés en mars 2019. De plus, des services se sont développés comme les T'vélos, le Comm'bus ou la Maison des mobilités. Toutes ces actions montrent l'engagement de la Communauté de Communes à exercer des compétences en termes de mobilité sans obligation légale jusqu'à maintenant, afin de répondre aux besoins des habitants et aux ambitions environnementales du territoire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la modification statutaire telle que jointe en annexe et de valider que la Communauté de Communes du Thouarsais prenne la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (compétence définie par l'article L.1231-1-1 du code des transports)
- de valider de ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté de Communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports
- de notifier aux communes membres la présente délibération qui auront alors 3 mois pour délibérer sur le transfert de cette compétence à l'EPCI, à défaut de délibération municipale dans ce délai de 3 mois, leurs décisions seront réputées favorables.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.1.2021-03-02-AG03 - ADMINISTRATION GENERALE - TRANSFERT DE LA COMPETENCE  
« INFRASTRUCTURES DE CHARGE » AU SYNDICAT MIXTE « SIEDS ».**

**Rapporteur : Bernard PAINEAU, Président**

Vu les articles L 5211-17 et 5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°19-06-03-C14-146 du 3 juin 2019 du Comité Syndical du SIEDS approuvant la modification des statuts,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°79-2020-05-26-003 du 26 mai 2020 portant modifications statutaires du SIEDS,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Thouarsais en date du 5 novembre 2019 portant modification de ses statuts et ajoutant la compétence création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Thouarsais insérant notamment la compétence susvisée,

Considérant que le SIEDS a adopté une modification de ses statuts pour insérer une nouvelle compétence statutaire en matière d'infrastructures de charge et adapter les règles relatives à l'exercice de ses compétences en devenant syndicat mixte,

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes du Thouarsais au SIEDS au titre de l'exercice de cette compétence apparaît pertinente tant au regard de l'effet de mutualisation induit par l'intervention d'un syndicat d'échelle départementale que de l'expertise de celui-ci en matière d'énergie,

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- transférer au SIEDS la compétence *« création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires »*,
- autoriser le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais à signer tous les documents utiles à cette affaire pour ce transfert de compétence.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.2.2021-03-02-RH01 - RESSOURCES HUMAINES - SERVICE ENERGIE CLIMAT - CONTRAT A DUREE DETERMINEE RESPONSABLE ENERGIE CLIMAT.**

**Rapporteur : André BEVILLE**

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant que le bon fonctionnement du Pôle Aménagement Durable du Territoire nécessite le recrutement d'un **Responsable du Service Energie Climat**,

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la Loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Il convient de recruter un agent **du 7 avril 2021 au 6 avril 2022** à temps complet.

Cette personne sera rémunérée sur la base du :

- **8<sup>ème</sup> échelon** du grade d'attaché territorial du **7 avril 2021 au 6 octobre 2021**

**7<sup>ème</sup> échelon** du grade d'attaché territorial + Régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité du **7 octobre 2021 au 6 avril 2022** et percevra la prime de fin d'année.

Les missions de cet agent seront les suivantes :

- Mise en œuvre du PCAET
- Gestion du service Energie Climat

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » en date du 22 février 2021,

Le Conseil Communautaire est invité à :

- approuver la décision ci-dessus,

- autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer le contrat.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.2.2021-03-02-RH02 – RESSOURCES HUMAINES – SERVICE COMMUNICATION EXTERNE – CONTRAT A DUREE DETERMINEE RESPONSABLE DE SERVICE.**

**Rapporteur : André BEVILLE**

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente Loi,

Considérant que le bon fonctionnement du Pôle Administration Générale- Service Communication externe nécessite le recrutement d'un responsable de service,

Il convient de recruter un agent en contrat à durée déterminée à temps complet du **5 avril 2021 au 4 avril 2023.**

Cette personne sera rémunérée sur le **7<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché territorial** et percevra le régime indemnitaire appliqué au sein de la collectivité, l'indemnité compensatrice de CSG et la prime de fin d'année.

Les missions de cet agent seront les suivantes :

- Contribution à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité, d'un pôle ou d'un service
- Organisation d'actions de communication et de relations publiques
- Conception et/ou réalisation de produits de communication
- Production de contenus
- Développement des relations avec la presse et les médias
- Coordination et organisation du service
- Encadrement des agents
- Gestion administrative et budgétaire du service

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » en date du 22 février 2021,

Le Conseil Communautaire est invité à :

- approuver la décision ci-dessus,
- autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer le contrat.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.2.2021-03-02-RH03 – RESSOURCES HUMAINES - PÔLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – DIRECTION STRATEGIE TERRITORIALE – CONTRAT A DUREE DETERMINEE RESPONSABLE TOURISME**

**Rapporteur : André BEVILLE**

Suite à la déclaration de vacance de poste effectuée au Centre de Gestion des Deux Sèvres,

Considérant l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente Loi,

Considérant que le bon fonctionnement du Pôle Développement Territorial – Direction Développement Stratégique nécessite le recrutement d'un responsable Tourisme,

Il convient de recruter un agent en contrat à durée déterminée à temps complet.

Cette personne sera rémunérée sur le :

- **8<sup>ème</sup> échelon** du grade **d'attaché principal** du **8 mars 2021 au 7 septembre 2021,**
- **10<sup>ème</sup> échelon** du grade **d'attaché territorial** + Régime indemnitaire applicable au sein de la collectivité **du 8 septembre 2021 au 7 mars 2024** et percevra la prime de fin d'année.



Les missions de cet agent seront les suivantes :

- Mise en œuvre de la politique de développement touristique du territoire
- Direction de la Maison du Thouarsais

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et Ressources » en date du 22 février 2021,

Le Conseil Communautaire est invité à :

- approuver la décision ci-dessus,
- autoriser le Président ou le Vice-Président ayant délégation à accomplir les formalités nécessaires à cet effet et à signer le contrat.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 22 février 2021 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Thouarsais, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 908 829,53
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 457 481,20	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 569 186,36	0,00
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	70 702,35
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 450 405,82	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 338 248,87	222 410,61

65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 355 702,53	0,00
66	- CHARGES FINANCIERES	264 951,12	0,00
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	229 233,85	0,00
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	1 441 509,65
73	- IMPOTS ET TAXES	0,00	14 192 481,99
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	4 249 106,21
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	484 566,73
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	28 389,22
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 665 209,75</b>	<b>23 597 996,29</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 960 927,95	0,00
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	222 410,61	1 338 248,87
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES	219 000,00	219 000,00
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	2 432 644,02
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	41 621,18	1 395 017,04
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 550 869,98	2 718 612,00
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	166 379,37	0,00
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	643 680,49	0,00
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 302 005,49	0,00
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	3 482 069,85	1 068 004,36
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	19 050,00
458	- OPÉRATIONS D'INV. SOUS MANDAT	49 006,44	49 006,44
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>11 637 971,36</b>	<b>9 239 582,73</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT</b>		<b>29 303 181,11</b>	<b>32 837 579,02</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>1 163 825,88</b>	<b>1 905 100,07</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>30 467 006,99</b>	<b>34 742 679,09</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2021-03-02-RF03 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Il est exposé au Conseil de la Communauté de Communes du Thouarsais que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2020 par le budget principal est de 5 932 786,54 €.

Le budget annexe Espace Bar du Moulin de Crevant étant dissout au 31.12.2020, il convient d'intégrer le déficit de fonctionnement de ce budget de 1 023,36 € au budget principal.

Conformément à l'instruction M14, il convient donc d'affecter le résultat de 5 931 760,18 €.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'affecter l'excédent 2020 de la façon suivante :

- 1 579 979,18€ au financement des dépenses d'investissement (article 1068)
- 4 351 781,00€ au 002 de la section de fonctionnement (résultat antérieur reporté)

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF04 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 2 février 2021,

VU l'avis de la Commission « Organisation et Ressources » du 22 février entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2020 et du projet de budget de l'exercice 2021 tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2020		Résultats Budget Principal	Résultats Budget annexe Espace Bar Crevant	Résultats repris au Budget 2021
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	8 677 043,41		
Déficit Antérieur		2 960 927,95	-2 398 388,63	77 135,26	-2 321 253,37
		11 637 971,36			
			Reports dépenses		Reports dépenses
Recettes		9 239 582,73	1 163 825,88		1 163 825,88
Excédent antérieur			Reports recettes		Reports recettes
			1 905 100,07		1 905 100,07
		9 239 582,73			
			-1 657 114,44		-1 579 979,18
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	17 665 209,75			
	Déficit Antérieur				
		17 665 209,75	5 932 786,54	-1 026,36	5 931 760,18
	Recettes	20 689 166,76			
	Excédent antérieur	2 908 829,53			
		23 597 996,29			

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Budget Principal (joint en annexe), arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	FONCTIONNEMENT	RECETTES
<b>Libellé dépenses</b>	<b>25 128 317,00</b>	<b>Libellé recette</b>	<b>25 128 317,00</b>
<b><i>Écritures réelles</i></b>	<b>18 238 321,40</b>	<b><i>Ecritures réelles</i></b>	<b>20 553 536,00</b>
011 – Charges à caractère général	3 193 318,00	013 – Atténuation de charges	30 000,00
012 – Charges de personnel	7 346 559,00	70 – Produits des services	1 824 960,00
014–Atténuations de produits	3 532 334,40	73 – Impôts et taxes	12 336 622,00
65 – Autres charges de gestion courante	3 647 110,00	74 – Dotations et participations	5 843 481,00
66 – Charges financières	259 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	518 473,00
67 – Charges exceptionnelles	50 000,00	76 – Produits financiers	
68 - Dotations aux provisions	10 000,00	77 – Produits exceptionnels	
022 – Dépenses imprévues	200 000,00		
<b><i>Ecritures d'ordre</i></b>	<b>6 889 995,60</b>	<b><i>Ecritures d'ordre</i></b>	<b>223 000,00</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 342 661,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	5 547 334,60		
<b><i>002 – Déficit antérieur reporté</i></b>		<b><i>002 – Excédent antérieur reporté</i></b>	<b>4 351 781,00</b>

INVESTISSEMENT	DÉPENSES TOTALES (dont restes à réaliser)	INVESTISSEMENT	RECETTES TOTALES (dont restes à réaliser)
<i>Libellé dépenses</i>	<b>17 667 352,00</b>	<i>Libellé recettes</i>	<b>17 667 352,00</b>
<i>Écritures réelles</i>	<b>14 871 098,63</b>	<i>Écritures réelles</i>	<b>10 525 356,40</b>
16 – Rembt d'emprunt	1 246 106,00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 080 048,18
Opérations d'équipement	3 840 000,00	13 – Subventions d'investissement	2 068 165,00
20 – immobilisations incorporelles	237 353,50	16 – Emprunts et dettes assimilés	<b>1 267 178,34</b>
204 – Subventions d'équipement versées	2 142 363,04	Opérations d'équipement	2 000 000,00
21 – Immobilisations corporelles	7 115 738,39	458 - Opération sous mandat	113 889,58
23 – Immobilisations en cours	26 819,12	27 - Autres immobilisations financières	436 075,30
26 - Participations	<b>35 500,00</b>	23 - Immobilisations en cours	562 000,00
27 - Autres immobilisations financières	65 329,00		
458 - Opérations sous mandat	113 889,58		
020 – Dépenses imprévues	50 000,00		
<i>Écritures d'ordre</i>	<b>473 000,00</b>	<i>Écritures d'ordre</i>	<b>7 139 995,60</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 000,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 342 661,00
041 – Opérations patrimoniales	250 000,00	041 – Opérations patrimoniales	250 000,00
		021 – Vt de la section de fonctionnement	<b>5 547 334,60</b>
<i>001 – Déficit antérieur reporté</i>	<b>2 321 253,37</b>	<i>001 – Excédent antérieur reporté</i>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 795 669,00</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 795 669,00</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>17 667 352,00</b>	<b>17 667 352,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 128 317,00</b>	<b>25 128 317,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 795 669,00</b>	<b>42 795 669,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à la majorité (2 voix contre et 4 abstentions).**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à la majorité (2 voix contre et 4 abstentions).**

**I.3.2021-03-02-RF05 - RESSOURCES FINANCIÈRES - BUDGET PRINCIPAL - FIXATION DES TAUX DE FISCALITE MIXTE POUR L'ANNÉE 2021.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi de Finances 2021,

CONSIDERANT que les collectivités ont la possibilité de voter un taux pour la seule part CFE, le taux de CVAE, quant à lui étant voté au niveau national ;

CONSIDERANT que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour les propriétés bâties et non bâties est fixée par l'Etat à 0,2 % en 2021 ;

VU l'avis de la commission N°1 « Organisation et ressources » du 22 février 2021 entendu ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux 2020 pour l'année 2021, comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Taxe foncière propriétés bâties	1,28 %	1,28 %
Taxe foncière propriétés non bâties	6,36 %	6,36 %
CFE (taux mis en réserve 0,20)	26,88 %	26,88 %

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF06 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF07- RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 22 Février 2021 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Thouarsais, arrêté comme suit :

<b>CHAPITRE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	20 514,26
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	136 500,34	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 450,20	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 151,01	28 998,12
66 - CHARGES FINANCIERES	1 792,14	0,00

70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	145 879,11
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1,11
TOTAL FONCTIONNEMENT		183 893,69	195 392,60
<b>INVESTISSEMENT</b>			
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	6 585,05
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 998,12	42 151,01
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	13 896,52	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		42 894,64	48 736,06
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>226 788,33</b>	<b>244 128,66</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2021-03-02-RF08 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE COLLECTIF - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 2 Février 2021,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 22 Février 2021 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2020 et du projet de budget de l'exercice 2021 tels qu'ils se présentent comme suit :

<b>BUDGET CHAUFFAGE COLLECTIF</b>			
<b>RESULTATS 2020</b>			
	<b>Réalisé au 31.12.2020</b>		<b>Résultats repris au Budget 2021</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	42 894,64	
	<b>Déficit Antérieur</b>		<b>5 841,42</b>
		<b>42 894,64</b>	
			Reports dépenses
	<b>Recettes</b>	42 151,01	
	<b>Excédent antérieur</b>	<b>6 585,05</b>	Reports recettes
		<b>48 736,06</b>	
			<b>5 841,42</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	183 893,69	
	<b>Déficit Antérieur</b>		
		<b>183 893,69</b>	<b>11 498,91</b>
	<b>Recettes</b>	174 878,34	
	<b>Excédent antérieur</b>	20 514,26	
		<b>195 392,60</b>	

	CA 2020	BP 2021
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	86,25	350,00
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	4 301,14	4 500,00
60621 - COMBUSTIBLES	107 162,26	101 650,00
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	356,78	700,00
615221 - BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00
615228 - AUTRES BATIMENTS	7 226,69	16 900,00
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	1 669,23	0,00
6156 - MAINTENANCE	8 417,37	1 000,00
6161 - MULTIRISQUES	135,92	200,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	496,42	500,00
62878 - A D'AUTRES ORGANISMES	6 287,28	6 500,00
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	0,00
63512 - TAXES FONCIERES	361,00	400,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	136 500,34	132 700,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	0,00	2 437,00
6217 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP	3 450,20	3 963,00
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 450,20	6 400,00
022 - DEPENSES IMPREVUES		
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	10 500,00
Total : 022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	10 500,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	42 151,01	41 972,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 151,01	41 972,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
65888 - AUTRES	0,00	579,28
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	579,28
66 - CHARGES FINANCIERES		
66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	1 824,64	1 680,00
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-32,50	-33,28
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	1 792,14	1 646,72
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	3 000,00
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	3 000,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>183 893,69</b>	<b>196 798,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	20 514,26	11 498,91
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	20 514,26	11 498,91
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	28 998,12	28 999,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 998,12	28 999,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
7018 - AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	145 879,11	156 300,09
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	145 879,11	156 300,09
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
7588 - PRODUITS DIVERS FACTURES A D'AUTRES REDEVABLES	1,11	
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,11	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>195 392,60</b>	<b>196 798,00</b>



	CA 2020	BP 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
13912 - REGIONS	25 387,87	25 389,00
13913 - DEPARTEMENTS	3 610,25	3 610,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 998,12	28 999,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	7 396,52	7 542,00
168758 - AUTRES GROUPEMENTS	6 500,00	
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	13 896,52	7 542,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00	48 000,00
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	48 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>42 894,64</b>	<b>84 541,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 585,05	5 841,42
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	6 585,05	5 841,42
16 - EMPRUNTS		
16 - EMPRUNTS	0,00	29 331,58
Total : 16 - EMPRUNTS	0,00	29 331,58
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
28138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	42 151,01	41 972,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	42 151,01	41 972,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
1313 - DEPARTEMENTS		7 396,00
Total : 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		7 396,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>48 736,06</b>	<b>84 541,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Chauffage Collectif (joint en annexe), arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>84 541,00</b>	<b>84 541,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>196 798,00</b>	<b>196 798,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>281 339,00</b>	<b>281 339,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF09 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan



de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF10 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 22 Février 2021 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Transports, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 203,93	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	88 286,44	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 292,00	1 586,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,68	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	24 195,81
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	100 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	1,27
TOTAL FONCTIONNEMENT	100 784,05	125 783,08
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	91 624,34
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 586,00	4 292,00
TOTAL INVESTISSEMENT	1 586,00	95 916,34
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>102 370,05</b>	<b>221 699,42</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2021-03-02-RF11 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 2 Février 2021,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 22 Février 2021 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2020 et du projet de budget de l'exercice 2021 tels qu'ils se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT			
<b>RESULTATS 2020</b>			
	Réalisé au 31.12.2020		Résultats repris au Budget 2021
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	1 586,00
Déficit Antérieur			<b>94 330,34</b>
		<b>1 586,00</b>	
Recettes		4 292,00	
Excédent antérieur		<b>91 624,34</b>	
		<b>95 916,34</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	100 784,05	
	Déficit Antérieur		
		<b>100 784,05</b>	<b>24 999,03</b>
	Recettes	125 783,08	
	Excédent antérieur		
		<b>125 783,08</b>	

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
002	- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
Total : 002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	
6063	- FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 360,09
6064	- FOURNITURES ADMINISTRATIVES	68,23
6066	- CARBURANTS	3 332,39
61551	- ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL ROULANT	198,42
61558	- ENTRETIEN ET REPARATION AUTRES MOBILIERES	1 042,56
6161	- MULTIRISQUES	1 235,56
6225	- INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	0,00
6236	- CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00
6251	- VOYAGES ET DEPLACEMENTS	29,60
6261	- FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2,34
6262	- FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	934,74
63514	- TAXES SUR LES VEHICULES DES STES	0,00
Total : 011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 203,93
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
6215	- PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEM	0,00
6218	- AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00
6332	- COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	237,00
6336	- COTISATIONS AU CNFPT ET AU CGFPT	847,00
6411	- PERSONNEL TITULAIRE	61 984,35
6413	- PERSONNEL NON TITULAIRE	0,00
6414	- INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	0,00
6415	- SUPPLEMENT FAMILIAL	0,00
6451	- COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	10 248,49
6452	- COTISATIONS AUX MUTUELLES	0,00
6453	- COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	12 871,12
6454	- COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	780,00
6474	- VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	496,60
6475	- MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	256,00
648	- AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	565,88
Total : 012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	88 286,44
022	- DEPENSES IMPREVUES	
022	- DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	8 000,00
Total : 022	- DEPENSES IMPREVUES	8 000,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
6811	- DOT. AUX AMO. DES IMMO.- INCORPORELLES ET CORPO.	4 292,00
Total : 042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 292,00
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
658	- CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1,68
Total : 65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,68
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	

RECETTES		
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
002	- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
Total : 002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
777	- QUOTE-PART DES SUBV.- D'INV. TRANSF. AU CPT DE RE	1 586,00
Total : 042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 586,00
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
7061	- TRANSPORT DE VOYAGEUR	2 799,00
7084	- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	21 396,81
Total : 70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	24 195,81
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
7475	- GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	100 000,00
Total : 74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	100 000,00
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
7588	- AUTRES	1,27
Total : 75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,27
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>125 783,08</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
13912 - REGIONS	1 132,00	0,00
13913 - DEPARTEMENTS	454,00	0,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 586,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00	96 495,00
2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	96 495,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 586,00</b>	<b>96 495,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	91 624,34	94 330,34
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	91 624,34	94 330,34
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
28031 - FRAIS D'ETUDES	2 164,00	2 164,68
28182 - MATERIEL DE TRANSPORT	1 397,42	0,00
28188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	730,58	0,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 292,00	2 164,68
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>95 916,34</b>	<b>96 495,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Transports, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>96 495,00</b>	<b>96 495,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>135 100,00</b>	<b>135 100,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>231 595,00</b>	<b>231 595,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF12 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF13 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ESPACE BAR DU MOULIN DE CREVANT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 22 Février 2021 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Espace Bar du Moulin de Crevant, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 039,95	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 206,00	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	41 219,59
TOTAL FONCTIONNEMENT	42 245,95	41 219,59
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	38 354,85
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	40 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 219,59	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	1 219,59	78 354,85
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>43 465,54</b>	<b>119 574,44</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2021-03-02-RF14 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF15 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 22 Février 2021 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	439 691,59	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	741 222,72	865 776,31
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	315 138,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 180 914,31	1 180 914,31
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	303 228,89
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	865 776,31	741 222,72
TOTAL INVESTISSEMENT	865 776,31	1 044 451,61
<b>MONTANT CUMULE</b>	<b>2 046 690,62</b>	<b>2 225 365,92</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2021-03-02-RF16 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ZONES ECONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 2 Février 2021,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 22 Février 2021 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2020 et du projet de budget de l'exercice 2021 (détail par zones joint en annexe) tels qu'ils se présentent comme suit :



**RESULTATS 2020**

	Réalisé au 31.12.2020	Résultats repris au Budget 2021
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Déficit Antérieur</b>		<b>178 675,30</b>
		<b>865 776,31</b>
<b>Recettes</b>		741 222,72
<b>Excédent antérieur</b>		<b>303 228,89</b>
		<b>1 044 451,61</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	1 180 914,31
	<b>Déficit Antérieur</b>	<b>0,00</b>
		<b>1 180 914,31</b>
	<b>Recettes</b>	1 180 914,31
	<b>Excédent antérieur</b>	<b>1 180 914,31</b>
		<b>1 180 914,31</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
605 - ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	439 691,59	939 400,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	439 691,59	939 400,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
71355 - VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	741 222,72	1 747 438,31
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	741 222,72	1 747 438,31
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 180 914,31</b>	<b>2 686 838,31</b>
<b>RECETTES</b>		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
71355 - VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	865 776,31	1 490 038,31
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	865 776,31	1 490 038,31
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
7015 - VENTES DE TERRAINS AMENAGES	315 138,00	1 126 800,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	315 138,00	1 126 800,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
7552 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	0,00	70 000,00
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	70 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 180 914,31</b>	<b>2 686 838,31</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
3555 - TERRAINS AMENAGES	865 776,31	1 490 038,31
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	865 776,31	1 490 038,31
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
16878 - AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	0,00	436 075,30
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	436 075,30
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>865 776,31</b>	<b>1 926 113,61</b>
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	303 228,89	178 675,30
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	303 228,89	178 675,30
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
3555 - TERRAINS AMENAGES	741 222,72	1 747 438,31
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENRE SECTIONS	741 222,72	1 747 438,31
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 044 451,61</b>	<b>1 926 113,61</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Zones Economiques, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 926 113,61</b>	<b>1 926 113,61</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 686 838,31</b>	<b>2 686 838,31</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 612 951,92</b>	<b>4 612 951,92</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF17 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE CENTRE D'HEBERGEMENT LE CHATELIER - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**



**I.3.2021-03-02-RF18 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE CENTRE D’HEBERGEMENT LE CHATELIER - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 22 Février 2021 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Centre d’Hébergement Le Châtelier, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 103,07	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 625,44	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 224,85	12 347,92
66 - CHARGES FINANCIERES	13 359,20	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	9 613,31
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	9 900,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	66 507,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	92 312,56	98 368,23
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	29 868,39
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 347,92	59 224,85
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	15 000,00	15 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	104 843,60	63 880,00
TOTAL INVESTISSEMENT	132 191,52	167 973,24
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>224 504,08</b>	<b>266 341,47</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2021-03-02-RF19 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE CENTRE D’HEBERGEMENT LE CHATELIER – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 2 Février 2021,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 22 Février 2021 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2020 et du projet de budget de l'exercice 2021 tels qu'ils se présentent comme suit :

**RESULTATS 2020**

	Réalisé au 31.12.2020	Résultats repris au Budget 2021
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Déficit Antérieur</b>		<b>35 781,72</b>
		<b>132 191,52</b>
<b>Recettes</b>		<b>138 104,85</b>
<b>Excédent antérieur</b>		<b>29 868,39</b>
	<b>167 973,24</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>86 209,49</b>
	<b>Déficit Antérieur</b>	<b>6 103,07</b>
		<b>92 312,56</b>
	<b>Recettes</b>	<b>98 368,23</b>
	<b>Excédent antérieur</b>	<b>98 368,23</b>
	<b>6 055,67</b>	

	CA 2020	BP 2021
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	6 103,07	0,00
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 103,07	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	7 352,75	0,00
6168 - AUTRES	651,51	0,00
6226 - HONORAIRES	1 297,18	1 500,00
63512 - TAXES FONCIERES	4 324,00	4 500,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 625,44	6 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
6811 - DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	59 224,85	59 023,28
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 224,85	59 023,28
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,00	8,95
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	8,95
66 - CHARGES FINANCIERES		
66111 - INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	13 391,85	12 164,00
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-32,65	-35,23
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	13 359,20	12 128,77
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>92 312,56</b>	<b>77 161,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		6 055,67
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		6 055,67
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	12 347,92	12 348,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 347,92	12 348,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
7087 - REMBOURSEMENTS DE FRAIS	9 613,31	0,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 613,31	0,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
752 - REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	9 900,00	9 900,33
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 900,00	9 900,33
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
774 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	66 507,00	48 857,00
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 507,00	48 857,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>98 368,23</b>	<b>77 161,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 489,92	1 490,00
13912 - REGIONS	10 858,00	10 858,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 347,92	12 348,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		
16441 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	15 000,00	55 265,00
Total : 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	15 000,00	55 265,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EURO	25 963,60	27 192,00
16449 - OPERATIONS AFFERENTES A L'OPT. DE TIRAGE SUR LIGNE	78 880,00	63 880,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	104 843,60	91 072,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D INVESTISSEMENT</b>	<b>132 191,52</b>	<b>158 685,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	29 868,39	35 781,72
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	29 868,39	35 781,72
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
28121 - TERRAINS NUS	231,47	232,00
28125 - TERRAINS BATIS	21,14	22,00
28128 - AUTRES TERRAINS	1 717,30	1 438,00
28131 - BATIMENTS	6 525,07	6 599,28
28135 - INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	48 817,65	48 818,00
28184 - MOBILIER	432,11	433,00
28188 - AUTRES	1 480,11	1 481,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 224,85	59 023,28
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
16449 - OPERATIONS AFFERENTES A L'OPT. DE TIRAGE SUR LIGNE	63 880,00	8 615,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	63 880,00	8 615,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		
16449 - OPERATIONS AFFERENTES A L'OPT. DE TIRAGE SUR LIGNE	15 000,00	55 265,00
Total : 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	15 000,00	55 265,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>167 973,24</b>	<b>158 685,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Centre d'Hébergement Le Châtelier, arrêté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>158 685,00</b>	<b>158 685,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>77 161,00</b>	<b>77 161,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>235 846,00</b>	<b>235 846,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF20 - RESSOURCES FINANCIÈRES – MOTIVATION SUBVENTION APPORTÉE AU BUDGET CENTRE D'HÉBERGEMENT DU CHÂTELIER - ANNÉE 2021.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que les subventions apportées à un Service public à caractère industriel ou commercial (SPIC) doivent être motivées ;

CONSIDÉRANT que le budget « Centre d'hébergement du Châtelier » est un SPIC.

VU le BP 2021 qui prévoit le versement d'une subvention de 48 857 € au budget « Centre d'hébergement du Châtelier » ;

Il convient donc de motiver cette subvention et d'en définir les modalités de versement.

Il est rappelé, tout d'abord, que ce site a été réhabilité au début des années 2000, dans le but d'accueillir des écoles « en classe verte », période à laquelle ce type de dispositif se développait beaucoup. L'objectif était aussi de valoriser un site qui bénéficie d'un espace naturel sensible à proximité. Depuis, le dispositif des classes vertes et son financement est en perte de vitesse, la structure a donc dû s'orienter vers un autre public (centre de loisirs, séjours adaptés pour personnes à mobilité réduite, ...). Cette adaptation a ainsi nécessité en 2009-2010 de lourds investissements.

En conséquence les investissements de départ qui tendaient à valoriser le patrimoine bâti et naturel du site et les investissements de 2009-2010 liés à l'adaptation du site au nouveau public accueilli pèsent de manière importante dans le calcul du coût de revient d'une nuitée.

De plus, les tarifs pratiqués tiennent compte du public accueilli et des prix de marché. Une augmentation excessive des tarifs qui permettrait d'équilibrer le budget risquerait ainsi de faire chuter la fréquentation du centre d'hébergement.

L'augmentation de la fréquentation nécessite donc la mise en place de moyens supplémentaires (humains, communication), la diversification du public accueilli et la remise en état de certaines chambres. Cette démarche a commencé en 2016 et s'est ressentie partiellement dans la fréquentation du site. En effet, malgré les efforts entrepris par la collectivité et les services, l'objectif d'atteindre l'équilibre n'a pas été atteint. C'est pourquoi, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le site a été mis en location auprès de la société le Pressoir du Thouet qui en assure la gestion. La collectivité n'assume plus donc que les charges de propriétaire. Le bail prévoyait une option d'achat au plus tard fin 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, le bail a été prolongé d'une année.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 48 857 € au budget « Centre d'hébergement du Châtelier » pour l'année 2021, compte tenu des raisons citées précédemment ;
- de verser cette subvention en 2 fois

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF21 - RESSOURCES FINANCIÈRES – BUDGET ANNEXE SPIC DES ADILLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2020**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF22 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE SPIC DES ADILLONS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 22 Février 2021 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe SPIC des Adillons, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 336,40	0,00
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 656,98	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 005,83	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 827,74	19 547,58
66 - CHARGES FINANCIERES	3 409,84	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	19 922,02
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	48 167,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	89 236,79	87 636,60
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	10 049,49
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 547,58	43 827,74
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	29 349,43	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 170,90	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	51 067,91	53 877,23
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>140 304,70</b>	<b>141 513,83</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**I.3.2021-03-02-RF23 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE SPIC ADILLONS – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 2 Février 2021,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 22 Février 2021 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2020 et du projet de budget de l'exercice 2021 tels qu'ils se présentent comme suit :

**RESULTATS 2020**

	Réalisé au 31.12.2020	Résultats repris au Budget 2021
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	51 067,91
	Déficit Antérieur	<b>2 809,32</b>
		<b>51 067,91</b>
	Recettes	43 827,74
	Excédent ant	<b>10 049,49</b>
		<b>53 877,23</b>
		<b>2 809,32</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	87 900,39
	Déficit Antéri	<b>1 336,40</b>
		<b>89 236,79</b>
	Recettes	87 636,60
	Excédent antérieur	
		<b>87 636,60</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 336,40	1 600,19
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 336,40	1 600,19
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	6 391,44	0,00
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	2 118,87	5 000,00
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	1 461,92	10 000,00
6063 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 501,11	5 500,00
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,00	500,00
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	262,53	500,00
611 - SOUS-TRAITANCE GENERALE	968,36	3 500,00
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	252,00	1 500,00
61521 - BATIMENTS PUBLICS	2 844,64	6 000,00
61528 - AUTRES	170,00	0,00
61551 - MATERIEL ROULANT	0,00	450,00
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERS	167,50	200,00
6156 - MAINTENANCE	554,57	700,00
6161 - MULTIRISQUES	495,16	500,00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	1 053,00	1 050,00
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	0,00	200,00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	23,54	20,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 831,08	2 000,00
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	521,57	100,00
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	500,00	2 650,00
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	178,69	1 000,00
6288 - AUTRES	280,00	4 500,00
63512 - TAXES FONCIERES	32,00	50,00
6358 - AUTRES DROITS	1 049,00	1 050,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 656,98	46 970,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		
6218 - AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	661,40	0,00
6332 - COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	61,00	80,07
6336 - COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	122,00	0,00
6411 - SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	12 047,22	15 320,06
6413 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	392,01	693,60
6414 - INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	0,00	0,00
6451 - COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	3 677,00	4 806,15
6453 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	522,00	672,57
6454 - COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	499,00	648,55
6474 - VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	24,20	444,00
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	0,00	90,00
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 005,83	22 755,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 219,68
Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 219,68
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
6811 - DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	43 827,74	41 002,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 827,74	41 002,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,00	20,13
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	20,13
66 - CHARGES FINANCIERES		
66111 - INTERETS REGLES A L'ECHANCE	3 421,85	3 140,00
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-12,01	0,00
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	3 409,84	3 140,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>89 236,79</b>	<b>118 707,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	19 547,58	19 548,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 547,58	19 548,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
706 - PRESTATIONS DE SERVICES	19 922,02	47 159,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	19 922,02	47 159,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
774 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	48 167,00	52 000,00
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 167,00	52 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>87 636,60</b>	<b>118 707,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	5 216,35	5 217,00
13912 - REGIONS	7 097,71	7 098,00
13913 - DEPARTEMENTS	2 233,52	2 234,00
13918 - AUTRES	5 000,00	5 000,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 547,58	19 549,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EURO	16 799,43	17 082,00
1687 - AUTRES DETTES	12 550,00	0,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	29 349,43	17 082,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
21731 - BATIMENTS	2 170,90	0,00
2184 - MOBILIER	0,00	10 000,00
2188 - AUTRES	0,00	400,00
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 170,90	10 400,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>51 067,91</b>	<b>47 031,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	10 049,49	2 809,32
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	10 049,49	2 809,32
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 219,68
Total : 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 219,68
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
281731 - BATIMENTS	37 061,93	37 062,00
28184 - MOBILIER	3 939,99	3 940,00
28188 - AUTRES	2 825,82	0,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 827,74	41 002,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>53 877,23</b>	<b>47 031,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe SPIC Adillons, arrêté comme suit :



	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>47 031,00</b>	<b>47 031,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>118 707,00</b>	<b>118 707,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>165 738,00</b>	<b>165 738,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF24 - RESSOURCES FINANCIERES – MOTIVATION SUBVENTION APPORTEE AU BUDGET ADILLONS VACANCES - ANNEE 2021.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les subventions apportées à un service public à caractère industriel ou commercial (SPIC) doivent être motivées ;

CONSIDERANT que les activités « Adillons Vacances » appartiennent à la catégorie juridique des SPIC ;

VU le budget primitif 2021 qui prévoit le versement d'une subvention de 52 000 € au budget « Adillons Vacances » ;

Il convient donc de motiver cette subvention et d'en définir les modalités de versement.

Il est rappelé tout d'abord que la construction du camping « Adillons vacances » a été réalisée par la Communauté de Communes du Saint-Varentais qui avait pour objectif de créer une dynamique autour de la base de loisirs de Luché-Thouarsais déjà existante. La faisabilité du projet reposait sur l'apport d'une contribution financière de la communauté de communes au moins égale aux annuités d'emprunt (30 000 €). Dès l'origine une subvention a donc permis d'équilibrer le budget.

De plus les tarifs appliqués au sein de la structure « Adillons Vacances » correspondent au prix du marché ; une augmentation excessive de ceux-ci risquerait de faire, *a contrario*, chuter la fréquentation.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 52 000 € au budget Adillons vacances pour l'année 2021, au regard des éléments justificatifs évoqués ci-dessus;
- de verser cette subvention en deux fois.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF25 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris

celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF26 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 22 Février 2021 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	21 387,52
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 336,07	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	191 528,49	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 619,43	0,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,04	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	607,90	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	22 203,08
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	250 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	3,52
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	267,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	277 092,93	293 861,12
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	9 302,34	0,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	16 619,43
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	9 302,34
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 202,80	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 902,55	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT	17 407,69	25 921,77
RESTE A REALISER	3 720,00	
TOTAL CUMULE	298 220,62	319 782,89

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

**I.3.2021-03-02-RF27 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le Février 2021,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 22 Février 2021 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2020 et du projet de budget de l'exercice 2021 tels qu'ils se présentent comme suit :

<b>BUDGET OFFICE DU TOURISME</b>			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé au 31.12.2020</b>		<b>Résultats repris au Budget 2021</b>
	<b>Dépenses</b>	8 105,35	
	<b>Déficit Antérieur</b>	<b>9 302,34</b>	<b>8 514,08</b>
		<b>17 407,69</b>	
			Reports dépenses
	<b>Recettes</b>	25 921,77	<b>3 720,00</b>
	<b>Excédent antérieur</b>		
		<b>25 921,77</b>	
			<b>4 794,08</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	277 092,93	
	<b>Déficit Antérieur</b>		
		<b>277 092,93</b>	<b>16 768,19</b>
	<b>Recettes</b>	272 473,60	
	<b>Excédent antérieur</b>	21 387,52	
		<b>293 861,12</b>	

	CA 2020	BP 2021
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	2 907,41	5 200,00
6063 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	3 143,00	2 650,00
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	638,87	500,00
6066 - CARBURANTS	688,04	1 460,00
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	121,83	500,00
607 - ACHATS DE MARCHANDISES	20 610,76	60 000,00
611 - SOUS-TRAITANCE GENERALE	594,31	500,00
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	973,90	900,00
61521 - BATIMENTS PUBLICS	2 353,20	400,00
61551 - MATERIEL ROULANT	93,60	0,00
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	49,20	1 150,00
6156 - MAINTENANCE	1 969,12	3 360,00
6161 - MULTIRISQUES	629,41	750,00
618 - DIVERS	4 070,67	2 000,00
6228 - DIVERS	2 039,02	6 200,00
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	768,00	2 740,00
6233 - FOIRES ET EXPOSITIONS	200,00	5 400,00
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES		12 700,00
6237 - PUBLICATIONS	9 468,60	500,00
6238 - DIVERS	3 493,43	5 310,00
6256 - MISSIONS	731,90	1 200,00
6257 - RECEPTIONS	1 049,55	3 750,00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	616,79	1 550,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 701,64	2 500,00
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	160,56	400,00
6281 - CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	7 181,22	13 998,00
6283 - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 082,04	700,00
63512 - TAXES FONCIERES	0,00	120,00
<b>Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>68 336,07</b>	<b>136 438,00</b>
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>		
6215 - PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	4 282,84	6 630,00
6332 - COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	639,00	618,00
6336 - COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	524,00	1 005,00
6411 - SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	124 324,01	113 287,00
6413 - PRIMES ET GRATIFICATIONS	11 511,84	18 209,00
6451 - COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	37 705,00	36 032,00
6453 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	6 360,00	6 165,00
6454 - COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	5 192,00	6 041,00
6474 - VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	944,80	988,00
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	45,00	180,00
<b>Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>191 528,49</b>	<b>189 155,00</b>
<b>022 - DEPENSES IMPREVUES</b>		
022 - DEPENSES IMPREVUES	0,00	10 220,08
<b>Total : 022 - DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>0,00</b>	<b>10 220,08</b>
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
6811 - DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	16 619,43	15 999,92
<b>Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>16 619,43</b>	<b>15 999,92</b>
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1,04	5,00
<b>Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1,04</b>	<b>5,00</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	607,90	500,00
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	500,00
<b>Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>607,90</b>	<b>1 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>277 092,93</b>	<b>352 818,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	21 387,52	16 768,19
Total : 002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	21 387,52	16 768,19
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
706 - PRESTATIONS DE SERVICES	277,90	46 499,81
707 - VENTES DE MARCHANDISES	21 264,08	29 550,00
7082 - COMMISSIONS ET COURTAGES	661,10	0,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	22 203,08	76 049,81
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	250 000,00	260 000,00
Total : 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	250 000,00	260 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
7588 - AUTRES	3,52	0,00
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3,52	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
7718 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.	267,00	
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	267,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>293 861,12</b>	<b>352 818,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	9 302,34	0,00
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	9 302,34	0,00
020 - DEPENSES IMPREVUES		
020 - DEPENSES IMPREVUES		1 600,00
Total : 020 - DEPENSES IMPREVUES		1 600,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2051 - CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES	6 202,80	9 914,00
Total : 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 202,80	9 914,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	260,40	2 000,00
2184 - MOBILIER	1 149,94	6 000,00
2188 - AUTRES	492,21	5 000,00
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 902,55	13 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 407,69</b>	<b>24 514,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00	8 514,08
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	8 514,08
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
28051 - AMORTISSEMENT LOGICIELS	12 600,00	11 499,92
28183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 439,67	2 400,00
28184 - MOBILIER	1 579,76	1 800,00
28188 - AUTRES		300,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 619,43	15 999,92
10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		
1068 - AUTRES RESERVES	9 302,34	0,00
Total : 10 - DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	9 302,34	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 921,77</b>	<b>24 514,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Office de Tourisme, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>24 514,00</b>	<b>24 514,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>352 818,00</b>	<b>352 818,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>376 972,00</b>	<b>376 972,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**1.3.2021-03-02-RF28 – RESSOURCES FINANCIERES – MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE ENERGIES RENOUVELABLES.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la Communauté de Communes a adopté les statuts de la régie « Energies Renouvelables » doté de la seule autonomie financière et a désigné 7 membres conseillers communautaires.

Or l'article R. 2221-4 du CGCT précise que, s'agissant des membres, les statuts fixent les catégories de personnes parmi lesquelles sont choisis ceux d'entre eux n'appartenant pas à l'organe délibérant.

Il convient donc de modifier les statuts et de désigner 2 membres supplémentaires extérieurs à l'organe délibérant.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter la modification des statuts de la régie « Energies Renouvelables » joints en annexe
- de désigner les membres suivants au conseil d'exploitation de cette régie :

- Personnes membres du Conseil Communautaire :

Bernard PAINEAU

Pierre RAMBAULT

Roland MORICEAU

Pierre-Emmanuel DESSEVRES

Christiane BABIN

René LALLEMAND

Lionel AIGRON

- Personnes extérieures au Conseil Communautaire :

Laëtitia RODRIGUEZ, élue de la commune de Saint Varent

Jérôme BAIN, élu de la commune de Brion Près Thouet

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF29 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 2 Février 2021,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 22 Février 2021 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance du projet de budget de l'exercice 2021 tel qu'il se présente comme suit :

	<b>BP 2021</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	
6061 - FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	1 050,00
6063 - FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	500,00
61528 - AUTRES	4 154,00
6168 - AUTRES	500,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 204,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
6811 - DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	18 536,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 536,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 750,00</b>
<b>RECETTES</b>	
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
701 - REMBOURSEMENTS DE FRAIS	24 750,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	24 750,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 750,00</b>

		BP 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	2151 - INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	83 865,00
Total : 21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	83 865,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>83 865,00</b>
<b>RECETTES</b>		
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
	2805 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	18 536,00
Total : 040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 536,00
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
	16 - AVANCE REMBOURSABLE DU BP	65 329,00
Total : 16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	65 329,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>83 865,00</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Energies Renouvelables, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>83 865 ,00</b>	<b>83 865,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 750,00</b>	<b>24 750,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>108 615,00</b>	<b>108 615,00</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF30 – RESSOURCES FINANCIERES – AMORTISSEMENT DES BIENS DU SPIC ENERGIES RENOUVELABLES.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux SPIC (service public industriel et commercial) qui prévoit d'amortir chaque catégorie d'immobilisations en fonction d'une durée fixée par l'Assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

d'amortir les biens du SPIC Energies Renouvelables de la façon suivante :

- Installations photovoltaïques : 20 ans
- Subventions d'équipement reçues : 20 ans

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF31 - RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR - EXERCICE 2020**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas lieu d'exiger d'autres explications,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au Conseil Communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**I.3.2021-03-02-RF32 – RESSOURCES FINANCIERES – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020.**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Compte Administratif doit faire l'objet d'un vote de l'organe délibérant avant le 30 juin de chaque année (art. L.1612-12),

Vu l'avis de la Commission n°1 « Organisation et ressources » du 22 Février 2021 entendu,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises, arrêté comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 450,90	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 144,41	18 273,99
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 434,03	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	8 458,61	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 063,00	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	1 700,85
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	103 576,11
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>123 550,95</b>	<b>123 550,95</b>
INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	485 195,90
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 273,99	90 144,41
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	2 411,76
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	70 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	49 391,81	258 713,96
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 642 912,03	0,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 710 577,83</b>	<b>906 466,03</b>
<b>RESTE A REALISER</b>	<b>1 071 110,07</b>	<b>1 166 000,00</b>
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 905 238,85</b>	<b>2 196 016,98</b>

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

M. le Président s'étant retiré et la présidence étant assurée par M. André BEVILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**I.3.2021-03-02-RF33 - RESSOURCES FINANCIERES - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Roland MORICEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Le Conseil Communautaire, entendu au cours du Débat d'Orientations Budgétaires organisé en application de la Loi du 6 février 1992, le 2 Février 2021,

VU l'avis de la Commission mixte n°1 « Organisation et Ressources » du 22 Février 2021 entendu ;

Le Conseil est invité à prendre connaissance des résultats de l'exercice 2020 et du projet de budget de l'exercice 2021 (détail joint en annexe) tels qu'ils se présentent comme suit :

	Réalisé au 31.12.2020	Résultats repris au Budget 2021	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	1 710 577,83	
	Déficit Antérieur	<b>-804 111,80</b>	
		<b>1 710 577,83</b>	
	Recettes	421 270,13	
	Excédent antérieur	<b>485 195,90</b>	
		<b>906 466,03</b>	
		<b>-709 221,87</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	123 550,95	
	Déficit Antérieur		
		<b>123 550,95</b>	<b>0,00</b>
	Recettes	123 550,95	
	Excédent antérieur		
	<b>123 550,95</b>		

	CA 2020	BP 2021
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	0,00	2 500,00
60612 - ENERGIE - ELECTRICITE	0,00	2 500,00
60632 - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	0,00	16 500,00
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES		200,00
611 - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	723,54	1 500,00
6135 - LOCATIONS MOBILIERES		2 849,00
615221 - BATIMENTS PUBLICS	4 234,72	0,00
6156 - MAINTENANCE		900,00
6161 - MULTIRISQUES	1 545,64	1 160,00
6185 - FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES		4 000,00
6232 - FETES ET CEREMONIES		4 000,00
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES		500,00
6237 - PUBLICATIONS		1 500,00
6257 - RECEPTIONS		200,00
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		150,00
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		1 000,00
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	250,00	
63512 - TAXES FONCIERES	5 697,00	5 780,00
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 450,90	45 239,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	21 210,00
Total : 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	21 210,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	90 144,41	93 563,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 144,41	93 563,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR		550,00
6542 - CREANCES ETEINTES	9 434,03	0,00
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 434,03	550,00
66 - CHARGES FINANCIERES		
66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	8 514,82	9 262,91
66112 - INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	-56,21	-477,91
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	8 458,61	8 785,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 063,00	0,00
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 063,00	0,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
6817 - DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		5 000,00
Total : 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		5 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>123 550,95</b>	<b>174 347,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
777 - QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSF. CPTÉ DE RESULTA	18 273,99	17 289,00
Total : 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 273,99	17 289,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		
70878 - PAR D'AUTRES REDEVABLES	1 700,85	1 715,00
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 700,85	1 715,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	45 174,26	54 793,00
7552 - PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	51 807,46	100 000,00
7588 - PRODUITS DIVERS FACTURES A D'AUTRES REDEVABLES	6 594,39	0,00
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	103 576,11	154 793,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
7718 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPE. DE GEST.	0,00	550,00
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	550,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>123 550,95</b>	<b>174 347,00</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		804 111,80
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		804 111,80
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
13911 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 614,33	629,00
13913 - DEPARTEMENTS	9 873,95	9 874,00
13918 - AUTRES	6 785,71	6 786,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	18 273,99	17 289,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	49 391,81	56 007,00
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		550,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	49 391,81	56 557,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		50 000,00
Total : 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	50 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
2313 - CONSTRUCTIONS	17 912,03	2 063 091,00
238 - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	1 625 000,00	3 600 000,00
Total : 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 642 912,03	5 663 091,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 710 577,83</b>	<b>6 591 048,80</b>

	CA 2020	BP 2021
<b>RECETTES</b>		
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	485 195,90	0,00
Total : 001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	485 195,90	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
021 - VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	21 210,00
Total : 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	21 210,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
28132 - IMMEUBLES DE RAPPORT	36 014,41	36 337,00
28138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	53 982,05	57 226,00
28158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	147,95	0,00
Total : 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	90 144,41	93 563,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
10222 - F.C.T.V.A.		265 000,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 411,76	0,00
Total : 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 411,76	265 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
1311 - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0,00	200 000,00
1312 - REGIONS	0,00	386 000,00
1313 - DEPARTEMENTS	70 000,00	280 000,00
1318 - AUTRES		600 000,00
1331 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX		300 000,00
Total : 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	70 000,00	1 766 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	250 000,00	445 275,80
1676 - DETTES ENVERS LOCATAIRES-ACQUEREURS	8 713,96	0,00
Total : 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	258 713,96	445 275,80
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
238 - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.		4 000 000,00
Total : 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		4 000 000,00
<b>TOTOL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>906 466,03</b>	<b>6 591 048,80</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter, par chapitre, le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Immobilier d'Entreprises, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>6 591 048,80</b>	<b>6 591 048,80</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>174 347,00</b>	<b>174 347,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 765 395,80</b>	<b>6 765 395,80</b>

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Section de FONCTIONNEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**Section d'INVESTISSEMENT : Adopté à l'unanimité.**

**I.5.2021-03-02-DE01 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE L'ENTREPRENEURIAT – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX.**

Code nomenclature FAST : 1181

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel DESSEVRES**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 février 2020 attribuant les marchés de travaux concernant la réalisation de la maison de l'entrepreneuriat, suivi par le mandataire Deux-Sèvres Aménagement au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Thouarsais ;

Vu l'évolution des travaux en cours de chantier, il convient de prendre en compte les travaux complémentaires et/ou les modifications qui sont apparus dans le cadre de la réalisation des travaux sur les lots 3, 4, 6 et 21, tels que précisés ci-après :

LOT	INTITULE	Entreprises	Marché initial en € HT	Avenants en € HT	Nouveaux montants en € HT	%	Observations
3	VRD	Justeau TP (49)	221 879,57	3 024,05	224 903,62	1,36%	Passage de gain pour une liaison fibre optique
4	Gros-œuvre	Clazay Construction (79)	594 666,47	22 303,77	616 970,24	3,75%	Adaptation des ouvrages béton après terrassement faisant apparaître une sur-profondeur
5	Charpente métallique - Bardage - Couverture	Guyonnet (85)	190 696,63	7 207,71	197 904,34	3,78%	Grenailage tôles corten de façade afin d'améliorer la régularité
6	Charpente bois - Ossature bois	Charpente Thouarsaise (79)	130 000,00	12 885,14	142 885,14	9,91%	Renfort charpente suite diagnostic Reprise poteaux, chevrons neufs, recoupe et fixation Modification du pignon ouest
7	Construction bois et paille	Guénéchaud (79)	130 917,04		130 917,04		
8	Couverture et bardage zinc	Jean Robert (86)	118 480,54		118 480,54		
9	Étanchéité	Batitech (49)	85 650,85		85 650,85		
10	Menuiseries aluminium	Body Menuiserie (79)	131 974,70		131 974,70		
11	Serrurerie	Guyonnet (85)	105 430,00		105 430,00		
12	Menuiseries intérieures bois	Menuiserie Girard (79)	65 988,30		65 988,30		
13	Cloisons sèches	Ets Dupuy (86)	76 426,26		76 426,26		
14	Cloisons modulaires	Rev'Plafonds (79)	36 351,03		36 351,03		
15	Plafonds suspendus	Delage Aménagements (86)	23 771,78		23 771,78		
16	Carrelage - Faïence	Guéret (79)	56 985,29		56 985,29		
17	Revêtement de sols souples	Bouchet Frères (86)	42 403,17		42 403,17		
18	Peinture - Revêtement muraux	Chauvat (49)	53 029,37		53 029,37		
19	Plomberie - Sanitaires	Migeon (79)	35 800,00		35 800,00		
20	Chauffage - Ventilation	Rateau (79)	252 139,96		252 139,96		
21	Electricité	Thélina (79)	218 025,94	4 610,90	222 636,84	2,11%	Passage de câble pour une liaison fibre optique
22	Mobilier	Ets Marcireau (79)	90 892,40		90 892,40		
23	Eclairage extérieur	Inéo (79)	15 966,16		15 966,16		
24	Espaces verts - Clôtures	JDO Paysage (79)	63 971,20		63 971,20		
	TOTAL en € HT		2 741 446,66	50 031,57	2 791 478,23	1,83%	
	TOTAL en € TTC		3 289 735,99	60 037,88	3 349 773,88	1,83%	

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget annexe Immobilier d'Entreprises.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de passer un avenant n°1 aux lots n°3, 4, 5, 6 et 21 pour prendre en compte les compléments et/ou les modifications de travaux tels que précisés ci-dessus ;

- de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président faisant fonction pour signer les avenants, marché complémentaire relatif aux marchés cité ci-dessus ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**IV.2.2021-03-02-A01 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - INDEMNISATION EARL LA BOUCHETIÈRE SUITE À LA NON-MISE À DISPOSITION DES EAUX TRAITÉES DE SAINT-VARENT.**

**Rapporteur : Michel DORET**

En raison de la crise sanitaire, la Communauté de Communes du Thouarsais n'a pas été autorisée par les services de l'Etat à mettre à disposition de l'EARL La Bouchetière, les eaux traitées de la station d'épuration de Saint-Varent avant le 26 juin 2020.

Il avait été préalablement demandé de mettre les systèmes de lagunages à sec de telle sorte que les eaux stockées avant irrigation aient bien reçu le traitement par chloration-déchloration, proposé par la CCT en mai et validé par la DDT le 26 juin 2020.

En conséquence, les réserves d'eaux destinées à être irriguées n'étaient pas suffisantes pour permettre l'alimentation des champs.

Les rendements agricoles de la parcelle concernée ont donc été fortement impactés par l'absence d'eau.

Afin de compenser ce préjudice, l'EARL la Bouchetière sollicite la collectivité pour l'obtention d'une indemnité.

**Détail de l'indemnisation :**

- L'objectif de la parcelle était de 6T/ha irrigué,
- Le réalisé fut 1.27T/ha non irrigué  
⇒ Donc la différence (6 T - 1,27 T) = 4,73T/ha
- 4,73 x 11,20 ha = 53 T  
⇒ 53 T x 135€ (150€ - frais de séchage 15 €) = 7 155 €.

Un accord financier a été trouvé avec l'EARL La Bouchetière à hauteur de 5 500 € pour la CCT et 1 655 € à la charge de l'EARL.

Vu la convention pour le recyclage agricole des eaux usées traitées de la station d'épuration de Saint-Varent délibérée au Conseil Communautaire du 3 juillet 2018, précisant que la CCT s'engage à soutenir financièrement l'EARL la Bouchetière en cas de responsabilité avérée de la CCT sur la perte de production agricole de l'EARL.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider l'indemnisation d'un montant de 5 500 € en faveur de l'EARL LA BOUCHETIÈRE,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité, les délégués de Saint Varent ne participant pas au vote.**

**V.1.2021-03-02 - AT01 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLANIFICATION - HABITAT - AVENANT n°2 A LA CONVENTION DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE THOUARS ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE VALANT OPAH.**

**Rapporteur : Emmanuel CHARRÉ**

La convention de revitalisation du centre-ville de Thouars et de développement du territoire (valant OPAH-RU) signée le 8 mars 2017, a élargi par avenant n°1 du 29 décembre 2017 le périmètre aux centres-bourgs de Bouillé-Loretz (Loretz-d'Argenton), Cersay, Saint-Pierre-à-Champs, Bouillé-Saint-Paul et Massais (Val-en-Vignes), Saint-Varent et Saint-Jouin-de-Marnes (Plaine-et-Vallées).

L'OPAH-RU achève sa troisième année de mise en œuvre et par conséquent la moitié de son parcours. Toutes les communes de l'OPAH-RU sont concernées par au moins une opération (dossiers en cours ou agréés), Thouars en concentrant la grande majorité avec 10 logements de propriétaires occupants et 33 logements locatifs.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Thouarsais et la Ville de Thouars ont défini un projet de revitalisation du centre-ville de Thouars qui se traduit par la mise en place d'une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), de l'AMI Régional Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ainsi que du dispositif Petites Villes de Demain. Ce projet d'intervention intègre des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales). Dans ce cadre, une réflexion a été menée afin de faire évoluer le périmètre de l'OPAH-RU, en cohérence avec le projet de revitalisation du centre-ville de Thouars.

Ainsi, l'objet du présent avenant présenté en annexe concerne :

### **1. Les périmètres de l'OPAH-RU**

#### **• L'extension du périmètre à Thouars**

Le périmètre est étendu aux secteurs suivants :

- Les secteurs du centre ancien et des places de Thouars,
- Les secteurs du quartier de la gare, de la vasque et de la rue Victor Leclerc,
- Le secteur d'intervention du Quartier Prioritaire de la Ville (Les Capucins).

#### **• Actualisation des périmètres à Val-En-Vignes, Loretz-d'Argenton, Plaine-et-Vallées et Saint-Varent**

Les périmètres des communes ont été actualisés afin que la cartographie et les adresses soient cohérentes.

### **2. Le renforcement du volet lutte contre l'habitat indigne**

Afin de renforcer le volet Lutte contre l'Habitat Indigne, il est proposé de poursuivre le travail de repérage et d'accompagnement sur l'ensemble du nouveau périmètre et de poursuivre les diagnostics techniques, sociaux et financier.

### **3. Etudes des copropriétés**

Il est proposé d'approfondir le travail d'étude pré-opérationnelle d'identification du niveau de dégradation des copropriétés du territoire d'OPAH, afin de permettre le repérage précis des situations de copropriétés fragiles et/ou en difficultés. Ainsi, une étude sera engagée avec le bureau d'études Urbanis.

### **4. Réajustement des objectifs de réhabilitation**

Au regard du nouveau périmètre géographique de la ville de Thouars, il convient de revoir les objectifs quantitatifs de réhabilitation afin de les adapter aux besoins du territoire d'OPAH-RU.

### **5. Intégration du dispositif d'aide expérimental au ravalement de l'ANAH**

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat souhaite développer une aide expérimentale au ravalement de façade. La ville de Thouars propose aujourd'hui un accompagnement financier pour le ravalement des façades des immeubles compris dans le secteur du SPR. Il convient donc d'inscrire dès à présent notre souhait d'être accompagné par l'ANAH sur ce volet.

**Vu** la convention « Opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire (valant OPAH-RU) » signée le 8 mars 2017,

**Vu** l'avenant n°1 à la convention de revitalisation du centre-ville et de développement du territoire (valant OPAH-RU) signé le 29 décembre 2017,

**Vu** la délibération 2020-11-03 - AT04 du conseil communautaire concernant l'Opération de Revitalisation des Territoires du 3 Novembre 2020,

**Vu** la délibération 2020/URB/189 du conseil municipal de Thouars concernant l'Opération de Revitalisation des Territoires du 19 Novembre 2020,

**Vu** la signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire le 10 décembre 2020,

**Vu** l'avis de la commission « Urbanisme, Développement Durable, Attractivité, Mobilité et Transports de Thouars en date du 3 février 2021,

**Vu** l'avis de la commission « Aménagement du territoire et Habitat » de la Communauté de Communes en date du 4 février 2021,

**Vu** la délibération du conseil municipal de Plaine-et-Vallées du 9 février 2021,

**Vu** le comité de pilotage OPAH-RU en date du 12 février 2021,

**Vu** la délibération du conseil municipal de Loretz-d'Argenton du 22 février 2021,



**Vu** la délibération du conseil municipal de Saint-Varent du 23 février 2021,

**Vu** la délibération du conseil municipal de Thouars du 25 février 2021,

**Vu** la délibération du conseil municipal de Val-En-Vignes du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le projet d'avenant n°2 de la convention de revitalisation du centre-ville de Thouars et de développement du Territoire tel que proposé en annexe ;
- d'engager l'étude sur le volet copropriété et de la confier au bureau d'études Urbanis pour un montant de 7 170€ TTC et de demander le financement à hauteur de 50% du montant à l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat dans le cadre de l'OPAH-RU,
- d'autoriser le Président ou le vice-président en charge de l'habitat à signer cet avenant n°2, ainsi que toutes pièces relative à cette affaire.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**V.2.2021-03-02-E01 – ENERGIE - RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AMORCE, CLER – RESEAU POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE, AREC, CIRENA, SOLTENA ET CRER.**

**Rapporteur : Pierre Rambault**

AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises œuvrant en matière de déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie. Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux sur les thématiques énergie et déchets. Les collectivités locales peuvent compter sur l'expertise d'AMORCE pour disposer d'informations et d'outils d'aide à la décision.

Le CLER, réseau national pour la transition énergétique porté par une association loi 1901, regroupe plus de 200 professionnels de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. Ses missions principales sont l'animation des réseaux thématiques dont TePOS, l'accompagnement de la transition énergétique dans les territoires, le soutien à la formation et l'emploi et la diffusion des informations sur l'énergie.

AMORCE et le CLER ont aussi pour rôle de porter la voix des territoires au niveau des instances nationales et européennes.

L'AREC, ou Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat, accompagne la mise en place des politiques de prise en compte de l'environnement en Nouvelle-Aquitaine, par une activité d'observation et de suivi dans trois domaines d'actions : l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, les ressources de biomasse, les déchets (prévention, production, tri, recyclage, valorisation et élimination). Les données de l'AREC permettent à la collectivité de suivre les évolutions chiffrées et donc d'évaluer les actions du Plan Climat misent en œuvre.

Le CIRENA, Citoyens en Réseau pour des Energies renouvelables en Nouvelle Aquitaine. Ce réseau aide à l'émergence de projets citoyens sur les énergies renouvelables et les accompagne en apportant une veille réglementaire, de l'animation de réseau, de l'aide au montage de projet *etc.* Le CIRENA appui l'émergence d'une structure de participation citoyenne à des projets d'énergies renouvelables voire au portage de projets citoyens en direct sur le territoire depuis 2019.

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) est une association assurant la promotion des projets d'énergies renouvelables auprès des acteurs locaux. Il peut assurer un appui de la collectivité pour étudier la faisabilité d'installations d'énergies renouvelables sur son patrimoine.

Solution pour la Transition Ecologique en Nouvelle Aquitaine (SOLTENA) est le partenaire privilégié de la CCT dans la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale Inter'Actions Thouarsaises. La CCT s'appuie sur cette structure dans le cadre de sa dynamique de développement économique orientée vers la performance environnementale.

L'adhésion à ces associations implique des cotisations calculées en fonction du nombre d'habitants. Selon le dernier recensement INSEE, le territoire compte 35 822 habitants. Ainsi :

- Pour AMORCE, la Communauté de communes du Thouarsais adhère pour deux thématiques : Déchets ménagers et Energie. Cette adhésion permet de recevoir une lettre d'information bimensuelle et de pouvoir solliciter les experts de l'association. Ainsi, la cotisation pour l'année 2021 sera prise en charge par les deux services concernés et s'élèvera à 427,25 € chacun. Deux délégués (titulaire et suppléant)

doivent être désignés pour représenter la collectivité dans les instances d'AMORCE.

- L'adhésion au CLER est prise en charge par le service Energie Climat. Elle comprend l'abonnement à la revue CLER Infos, la participation aux réseaux TePOS (Territoire à Energie Positive) et au réseau RAPPEL (Acteurs contre la Précarité Energétique dans le Logement). L'adhésion pour l'année 2021 s'élève à 286,58€.
- L'adhésion à l'AREC est prise en charge par les services Déchets ménagers et Energie Climat. L'adhésion pour l'année 2020 s'élève à 500 € pour chacun des services et est nécessaire dans le cadre des conventionnements avec l'ADEME.
- L'adhésion au réseau CIRENA est pris en charge par le service Energie-Climat. Elle permet de bénéficier de formations à tarifs réduits, un accompagnement personnalisé et la mise à disposition d'outils méthodologiques, etc. En adhérant à CIRENA, la Communauté de communes est automatiquement adhérente de l'association Energie Partagée et permet l'accompagnement du collectif de citoyens dans leur projet de création d'une société citoyenne. L'adhésion pour l'année 2021 s'élève à 716,44 €.
- L'adhésion au CRER sera également prise en charge par le service Energie Climat. Dans le cadre de cette adhésion, la CCT pourra bénéficier d'études préalables pour l'installation d'énergies renouvelables sur son patrimoine et de conseils pour poursuivre la dynamique TEPOS. L'adhésion pour l'année 2021 s'élève à 500 €.
- L'adhésion à SOLTENA sera prise en charge par le service Energie Climat dans le cadre de la démarche Inter'Actions et est liée à la convention ADEME sur le projet. Elle permettra de diffuser l'identité du territoire auprès d'acteurs économiques régionaux, d'organiser localement des temps de réseaux professionnels qui contribueront aux entreprises du territoire. L'adhésion pour l'année 2021 s'élève à 300 €.

Les différentes cotisations ont été inscrites aux budgets 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de renouveler l'adhésion de la Communauté de communes du Thouarsais à l'association AMORCE au titre des thématiques Déchets ménagers et Energie et de désigner Edwige Ardril déléguée titulaire et Pierre Rambault, déléguée suppléant
- de renouveler l'adhésion de la Communauté de communes du Thouarsais au CLER - Réseau pour la transition énergétique, à l'AREC, au CIRENA, au CRER et à SOLTENA
- de désigner le Président, en tant que représentant de la collectivité au sein des diverses instances de ces réseaux ainsi que les Vice-présidents aux déchets et à la transition écologique en tant que suppléants,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les différents actes nécessaires à ces adhésions.

**Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance.